

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1988)

Rubrik: Activités propres et initiatives de la FSPAP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Activités propres et initiatives de la FSPAP

Un plan de gestion pour le Baltschiedertal

Sur mandat de la FSPAP, un groupe de jeunes diplômés de l'Université de Berne a élaboré, en collaboration avec notre secrétariat, un plan de gestion et d'entretien du Baltschiedertal. Celui-ci a été soumis à fin novembre au conseiller fédéral F. Cotti, chef du DFI, par le président des trois communes parties au contrat par le président de la Fondation W. Loretan et par le président de la Ligue valaisanne pour la protection de la nature, F. Britschgi. Ce document était accompagné d'une demande de contribution aux travaux d'entretien et d'amélioration nécessaires pour prévenir le délabrement ou l'"assainissement" des bisses et des bâtiments traditionnels des mayens et des alpages.

Le Baltschiedertal met en évidence de manière typique (nous l'avons dit) l'importance de processus de travail qui ne sont plus rétribués sur le marché, mais restent d'intérêt public et nécessaires pour sauvegarder l'harmonie écologique du paysage.

Greina

Peu après que le Consortium de la Greina ait fait connaître sa décision de renoncer à l'exploitation concessionnée de l'énergie hydraulique, la FSPAP entamait des négociations avec les communes de Vrin et Sumvitg -sur l'entremise de D. Cadruvi, anc. conseiller d'Etat- afin d'élaborer une solution pour dédommager les communes concernées à l'aide d'une collecte nationale. Le principe déterminant dont s'est inspiré la FSPAP est que la renonciation à construire ne donne juridiquement pas droit à elle seule à un dédommagement, mais que la communauté a le devoir moral et public d'aider les communes propriétaires de la Greina, ce territoire que l'on veut protéger dans l'intérêt du peuple suisse.

Malheureusement, les négociations n'ont pas pu être menées à terme en 1988, les présidents de commune s'étant seulement déclarés prêts à placer contractuellement la Greina sous protection si une collecte permettait de réunir au minimum 1,5 million de francs, contributions de l'Etat non comprises. Pour des raisons de principe (pas de contribution au titre de la protection du paysage sans prestation correspondante), et parce qu'une collecte n'aurait que peu de chances de succès sous de telles auspices, la FSPAP n'a pas pu accepter cette revendication, quelle que soit sa compréhension pour la situation des communes de Vrin et Sumvitg.

La FSPAP a par conséquent soumis aux communes une solution communautaire à laquelle participeraient (comme dans le cas de la protection de la plaine de Sils) la Confédération, le canton des Grisons et la FSPAP à titre de partenaires. En vertu de l'art. 13 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, la condition d'une contribution fédérale est que le canton "participe aux coûts dans une mesure appropriée".

Bisses

Les bisses ou "Suonen", ces "ruisseaux" qui irriguent les paysages cultivés des Alpes valaisannes, seront-ils sauvagardés, disparaîtront-ils dans des tuyaux de béton, ou seront-ils laissés à l'abandon? L'exemple du Baltschiedertal a incité la FSPAP à étudier la question. Elle a chargé Regula Waldner, étudiante en lettres, qui travaille à temps partiel pour la FSPAP en qualité de stagiaire, d'effectuer une étude fondamentale sur les systèmes d'irrigation du Valais. Il est prévu de discuter de l'importance de ces dispositifs et des problèmes qu'ils soulèvent avec les cercles concernés, dans le but de les sensibiliser à la préservation de ces éléments uniques, irremplaçables et si typiques d'un paysage extraordinaire, mais menacé.

Sentier-nature de Gletsch

Le sentier-nature de Gletsch remporte toujours plus de succès. D'innombrables touristes mais aussi plusieurs groupes de scientifiques suisses et étrangers ont séjourné à Aletsch l'été passé. Le parcours circulaire sur la plaine de Gletsch semble faire désormais partie de l'offre touristique traditionnelle du Haut-Goms.

Le poste 3, qui avait été emporté par le Rhône lors des crues de l'été 1987, a pu être réinstallé à un nouvel endroit, et bien adapté aux alentours. Quelques travaux d'amélioration ont également été effectués sur le sentier, et on a dressé un grand panneau d'orientation très attrayant au départ du parcours.